

pays du Commonwealth, ont signalé qu'on ne suivrait pas la ligne de conduite normale du Commonwealth si l'on accordait l'indépendance à la Rhodésie du Sud alors que son gouvernement n'a pas été accepté par l'ensemble de la population. En Rhodésie du Sud, il faudra consacrer un certain temps à la recherche d'une solution qui permettra d'éviter à ce pays les graves problèmes qui se posent actuellement en Afrique du Sud.

Dans les autres colonies anglaises, le mouvement vers l'indépendance fait continuellement des progrès. La Malaisie a obtenu son indépendance le 16 septembre. Ce pays englobe le Sarawak et le Bornéo-Nord. La Chambre a accueillie avec joie la reconnaissance de la Malaisie. A l'instar du ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne qui a abordé ce sujet hier, nous regrettons les difficultés extérieures qui ont fait obstacle à la naissance d'un pays qui, selon nous, est destiné à promouvoir la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

Aux Antilles, nous avons suivi avec intérêt les progrès réalisés en Jamaïque, à la Trinité et au Tobago, depuis que ces pays ont obtenu leur indépendance l'année dernière. Ils ont fait preuve d'une stabilité très rare aujourd'hui dans cette partie du monde. Le gouvernement continue à suivre de près l'évolution constitutionnelle des autres îles et territoires de la région. Comme je l'ai annoncé, nous prenons des mesures pour améliorer et accroître l'aide économique que nous accordons à cette partie du monde. C'est une des questions que feu le président des États-Unis et le premier ministre actuel ont discutées à Hyannis Port.

Le souci que nous accordons à l'un des principaux éléments de notre politique étrangère, le Commonwealth, est la marque dominante de notre attitude dans le domaine des affaires extérieures. Les cadres du Commonwealth se sont progressivement élargis depuis quelques années; seize États souverains, dont la plupart sont situés en Afrique ou en Asie, en font maintenant partie. Cette association unique nous permet surtout d'évaluer les nouvelles tendances qui se dessinent depuis la fin de la guerre. Les consultations constantes entre les membres du Commonwealth sur les points d'intérêt commun est une coutume des plus utiles dans notre monde où les questions de race et de couleur ont trop souvent été des éléments de discorde.

Le Canada doit aussi s'intéresser d'une manière spéciale à un autre groupe de nouveaux pays, les vingt États africains de langue française qui font presque tous partie de la communauté française.

Il n'est que naturel que le Canada, État biculturel, désire collaborer au progrès de cet important groupe de pays africains d'expression française, comme il désire collaborer au progrès des pays africains du Commonwealth. Il existe ici un lien naturel qui a d'autre part incité les États africains d'expression française à se tourner vers le Canada. Comme tous les pays de ce continent, ces États font face à d'énormes problèmes d'éducation, de progrès économique et culturel. Nous avons l'intention de hausser le niveau et la qualité de l'aide que nous leur fournissons, conformément aux données de la nouvelle que j'ai annoncée il y a quelques jours, et dont les détails se trouvent formulés suivant un plan de valeur accrue correspondant, je l'espère, au souci du Canada pour ces pays.

Il est un sujet dont je désire maintenant parler brièvement, monsieur le président. La Chambre sait que, pendant bien des années, à titre de simple député, je me suis montré intéressé à l'appartenance du Canada à l'Organisation des États américains, fait auquel la plupart des pays d'Amérique latine attachent beaucoup d'importance et auquel, j'en suis certain, de nombreux Canadiens au fait des événements en Amérique latine attacheront beaucoup d'importance. Le gouvernement est tout à fait conscient du rôle que joue l'Organisation des États américains dans les affaires de l'hémisphère. Nous savons aussi que l'intérêt des Canadiens s'est considérablement accru à l'endroit de ce qui se passe en Amérique latine, avec laquelle un grand nombre de nos habitants ont des affinités culturelles, religieuses et sociales.

Ce n'est pas une question qu'on peut résoudre sommairement. Il existe de très nombreux éléments que le gouvernement doit prendre en considération et qui sont soigneusement pesés. Dans cette optique, j'ai eu des entretiens avec le président du Conseil de l'Organisation des États américains et je me suis entretenu avec le président de la Banque interaméricaine. Nous suivons attentivement les délibérations qui se poursuivent présentement au sein de l'Organisation, au sujet des conditions requises pour en faire partie, question d'importance considérable pour les pays du Commonwealth dans les Caraïbes, qui se montrent aussi de plus en plus intéressés à devenir membres. Tous ces aspects de la question font présentement l'objet d'une étude active.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député voudrait-il me permettre une question? Il a employé des mots très significatifs: «Des délibérations ont lieu au sujet des conditions». Est-ce que le gouvernement canadien prend l'attitude que les conditions